

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Axiom Alternative Investments pour l'exercice 2024

07 Avril 2025

Cadre réglementaire et périmètre d'application

En application des articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, Axiom Alternative Investments rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2024 car ceux-ci ont représenté un montant supérieur à 500 000 euros.

Ce document précise pour l'exercice 2024, la clé de répartition constatée entre les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution des ordres d'une part ; ainsi que, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres d'autre part.

Clé de répartition constatée

Les frais d'intermédiation ont concerné l'ensemble des opérations sur actions effectuées sur les OPC gérés par Axiom.

Ces frais d'intermédiation payés au titre de l'année 2024 se répartissaient ainsi :

- 100 % correspondaient aux frais d'exécution d'ordres,
- 0 % correspondaient aux frais relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Prévention des conflits d'intérêts

Axiom a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Axiom a pris entre autres les dispositions suivantes pour prévenir les conflits d'intérêts dans le choix des prestataires fournissant des services de recherche dans le cadre des CSA :

- La société de gestion ne perçoit aucune rétrocession de frais de transaction de la part de ses prestataires de recherche (cf. : soft commission) ;
- Chaque prestataire est soumis à une procédure de sélection préalable ;
- Les conventions mises en place ne comportent ni obligations de volume d'affaire minimum, ni dispositif de tarification incitatif ;

Au cours de l'année 2024, Axiom n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Information quant aux contreparties et Brokers

Au cours de l'Exercice sous Revue, la Société de Gestion a travaillé avec les brokers sélectionnés aux termes de son processus de best sélection.

Les capitaux traités par les brokers durant l'Exercice sous Revue se sont élevés à 4,578 Mds d'euros. La taille moyenne des ordres traités s'est élevée à 1 356 688 euros.

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Axiom Alternative Investments décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Edité par Axiom Alternative Investments – 5 rue du Colisée, 75008 PARIS- Site web : www.axiom-ai.com